

recherche et/ou les centres de technologie situés près des universités.

La partie belge a suggéré divers projets relevant d'associations de recherche (voir annexe I). La partie canadienne a pris acte de ces projets et a indiqué des interlocuteurs éventuels (voir annexe II). Elle s'assurera qu'ils seront soumis à la considération des organisations de recherche industrielles, provinciales et universitaires, susceptibles d'être intéressées. La partie belge sera informée des thèmes qui pourront faire l'objet de propositions de coopération.

De son côté, la partie belge a pris acte de la proposition canadienne concernant la catalase (voir annexe III) et fera connaître son intérêt éventuel après consultation des administrations et organismes compétents.

Enfin, la délégation canadienne explorera les possibilités de coopération sur deux thèmes proposés par la Belgique:

- mise au point de formules de "guidance technologique" en faveur des petites et moyennes entreprises ne disposant pas d'infrastructure de recherche;
- mise au point de formules permettant de promouvoir des "études exploratoires" destinées à permettre à ces entreprises d'approfondir à temps les possibilités d'exploitation d'idées nouvelles nées chez elles ou dans des laboratoires universitaires.